

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ARUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard FABRE, Maire.**

Présents - Frédéric DUPRAT, Catherine FONDEVOLLE, Claude MALLET, Yolande LAMARRE, Catherine FERRAN, Catherine LASSALLE, Dominique CLERTAN, Daniel BOURGUEDIEU

Procurations - Christian DESCOUTEY pour Catherine LASSALLE
Alex MAISONNIER pour Catherine FONDEVOLLE

Secrétaire - Catherine LASSALLE

Le Conseil, Municipal :

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »,

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4,23,24 et 45,

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la V^e République et dans la législation française,

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France,

Après en avoir délibéré, :

- considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France,

- estime en conséquence que ce projet, en l'état, est inacceptable,

- demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013,


- refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune d'Arue.

Ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an que dessus.

Le Maire
Gérard FABRE



Identifiant unique* : 040-214000143-20150220-201510-DE Envoyé en préfecture le 21/02/2015 à 11:42 Reçu en préfecture le 23/02/2015 à 00:10	 DÉPARTEMENT des LANDES COMMUNE d'ARUE		
	Date de la convocation 14 FEVRIER 2015		
	Nombre de membres		
	En exercice	Présents	Votants
Notes	11	09	11
Pour			09
Contre			00
Abstentions			02
N° 10 / 2015			
OBJET			
Motion sur le projet « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »			
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture			
le 21 FEV. 2015			
et notification			
du 23 FEV. 2015			
Le Maire,			